

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 606

23 novembre 1996

SOMMAIRE

ACS, Andean Car Services Holding S.A., Luxembourg	page 29053	Elgistan Global, Sicav, Luxembourg	29069
A.D.N. S.A., Luxembourg	29053	Ely International S.A., Luxembourg	29070
A.G.N.B., Agence Générale de Marques et Brevets S.A., Luxembourg	29052, 29053	Eole S.A., Luxembourg	29072
Agora Immobilière S.A., Bous	29054	Etafa S.A., Luxembourg	29071
Aktuel Investments S.A., Luxembourg	29044	EUROLOTÉRIE S.A., Loterie Européenne et Administration S.A., Luxembourg	29068
Anne France, S.à r.l., Pétange	29054	European Communication and Transports S.A., Luxembourg	29069
Arco S.A., Luxembourg	29062	Eurotrade AG, Luxembourg	29067
Arens Scheer & Cie, S.à r.l., Luxembourg	29053	Feneris Financial S.A., Luxembourg	29070, 29071
Armel S.A., Luxembourg	29044	Financière Hermes S.A.H., Luxembourg	29073
Arnica S.A., Luxembourg	29053	Fokus International Growth Fund, Sicav, Luxembourg	29073, 29074
Atlantis, S.à r.l., Luxembourg	29067	France-Immo S.A., Luxembourg	29072
Bago Holding S.A., Luxembourg	29054	F.S.A. Investment S.A., Luxembourg	29074
Barrister Investment S.A., Luxembourg	29055	Galerie La Cité, S.à r.l., Luxembourg	29076
BBB S.A., Luxembourg	29055	Gilpar Holding S.A., Luxembourg	29076, 29077
Belholding S.A., Luxembourg	29055	Gramm S.A., Luxembourg	29077
Berival Holding S.A., Luxembourg	29056	Gruppo Nymco Luxembourg S.A., Luxembourg	29076
Bipalifin S.A., Luxembourg	29054	Harlstone S.A., Luxembourg	29072, 29073
BK International S.A., Luxembourg	29054	HKL (Tamar), S.à r.l., Luxembourg	29081
Bolton Group International S.A., Luxembourg	29056	Imprimerie Eischen, S.à r.l., Luxembourg	29080
Brauner & Richards Holding S.A., Luxembourg	29056	Industria Hospitalaria International S.A., Luxembourg	29081
B.T.I. Luxembourg S.A., Luxembourg	29058	Infotechnique S.A., Howald	29081
Campimol, Société Financière de la Campine S.A., Luxembourg	29058	Interdress S.A., Luxembourg	29081
Capricorn Holding S.A., Luxembourg	29063	Isopipe International S.A., Luxembourg	29086
Caragana S.A., Luxembourg	29058, 29059	(La) Jamaïque S.A., Luxembourg	29080
Carolus Investment Corporation S.A., Luxembourg	29063	Jucari S.A., Luxembourg	29086
Caventou Holding S.A., Luxembourg	29063	Kereda S.A., Luxembourg	29086
Cime Holding S.A., Luxembourg	29059, 29060, 29062	Klebego, S.à r.l., Luxembourg	29087
CINOR, Compagnie d'Investissements du Nord S.A., Luxembourg	29064	Kop Maeder Egli S.A., Luxembourg	29085
Communication Services International (Holdings), Luxembourg	29064	Latinam S.A., Luxembourg	29087
Comnet, S.à r.l., Luxembourg	29065	Loft Invest S.A., Luxembourg	29074
COPLA-Consortium de Placements S.A., Luxembourg	29064	Lombard International Assurance S.A., Senningerberg	29088
COVALBA S.A., Comptoir de Valeurs de Banque S.A., Luxembourg	29062	Lysidor S.A., Luxembourg	29087
Cutec S.A., Luxembourg	29066	Management International (Luxembourg) S.A., Luxembourg	29088
Delta Luxembourg Holding S.A., Luxembourg	29065	Marca, S.à r.l., Luxembourg	29088
Derrick International S.A., Luxembourg	29066	Marinazur S.A., Luxembourg	29088
Eagle Spirit S.A.H., Luxembourg	29066	Matrans S.A., Luxembourg	29088
Ecupar Conseil S.A., Luxembourg	29067	Mogeba, Light and Sound, S.à r.l., Sanem	29042
EFG S.A., Luxembourg	29067	Mondial Industrie, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	29043
EIA-European Investment Association S.A., Luxembourg	29066	Moneyflow Conseil S.A., Luxembourg	29087
Ekkamimpex AG Trading S.A., Luxembourg	29067	Pecunium S.A., Luxembourg	29078, 29079
Elco, S.à r.l., Luxembourg	29067	Perisound, S.à r.l., Luxembourg	29085
Elco-Servitec, S.à r.l., Luxembourg	29068	Propolis S.A., Luxembourg	29045
Electro-Land, S.à r.l., Foetz	29068	Triple-Pro Group S.A., Luxembourg	29047

MOGEBA, LIGHT AND SOUND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4985 Sanem, 18, rue des Peupliers.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le six septembre.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Jean Louis Gentile, fonctionnaire des P & T, demeurant à L-4985 Sanem, 18, rue des Peupliers;
- 2) Monsieur Michel Morang, maître-menuisier, demeurant à L-4990 Sanem, 11, rue de Niederkorn;
- 3) Monsieur Marc Kieffer, employé de l'Etat, demeurant à L-4988 Sanem, 13, rue de la Fontaine;
- 4) Monsieur Christophe Morang, étudiant, demeurant à L-4990 Sanem, 11, rue de Niederkorn;
- 5) Monsieur Hubert Morang, étudiant, demeurant à L-4990 Sanem, 11, rue de Niederkorn.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de MOGEBA, LIGHT AND SOUND, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Sanem.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet la location de matériel de sonorisation et la location de matériel d'illumination ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF), représenté par cent (100) parts sociales de cinq mille francsluxembourgeois (5.000,- LUF) chacune.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Jean Louis Gentile, préqualifié, trente parts sociales	30
2) Monsieur Michel Morang, préqualifié, trente parts sociales	30
3) Monsieur Marc Kieffer, préqualifié, trente parts sociales	30
4) Monsieur Christophe Morang, préqualifié, cinq parts sociales	5
5) Monsieur Hubert Morang, préqualifié, cinq parts sociales	5
Total: cent parts sociales	100

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'après qu'elles aient été offertes préalablement et par lettre recommandée à la Poste avec accusé de réception, à leur valeur telle qu'elle résulte du dernier bilan aux associés restants par l'associé désireux de s'en séparer et que ceux-ci n'ont pas donné une suite favorable à cette offre dans les deux (2) mois suivant la susdite information. Les associés restants ayant le droit de se porter acquéreurs des parts sociales au prorata du nombre des parts sociales déjà détenues par eux. En cas de renonciation d'un associé au prédit droit de préemption, ce droit accroîtra celui des associés restants au prorata de la part de ceux-ci dans le capital social.

En cas de transmission des parts sociales pour cause de mort à un non-associé autre que le conjoint survivant ou un descendant, celui-ci est pareillement obligé de les offrir dans les deux (2) mois du décès de l'associé aux associés restants suivant la procédure telle qu'elle est indiquée ci-dessus.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé décédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-seize.

Art. 10. Chaque année, le trente et un décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 11. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, qui sont désignés et dont les pouvoirs sont fixés par les associés.

Art. 12. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques, incombant à la société en raison de sa constitution, s'élève approximativement à trente mille francs luxembourgeois (30.000,- LUF).

Assemblée Générale

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

L'adresse de la société est fixée à L-4985 Sanem, 18, rue des Peupliers.

Le nombre des gérants est fixé à un (1).

Est nommé gérant, pour une durée illimitée:

– Monsieur Jean Louis Gentile, préqualifié, gérant a titre bénévole.

La société est engagée par la signature du gérant.

Dont acte, fait et passe à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire instrumentant.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.L. Gentile, M. Morang, M. Kieffer, C. Morang, H. Morang, F. Molitor.

Enregistré à Remich, le 10 septembre 1996, vol. 459, fol. 1, case 1. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 13 septembre 1996.

F. Molitor.

(33839/223/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

MONDIAL INDUSTRIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 175, rue Jean-Pierre Michels.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-neuf août.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Pascal Garijo, employé, demeurant à L-4243 Esch-sur-Alzette, 175, rue J-P. Michels.

Lequel comparant déclare vouloir constituer une société à responsabilité limitée unipersonnelle de droit luxembourgeois, à ces fins, arrête le projet de statuts suivant:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de MONDIAL INDUSTRIE, S.à.r.l.

Art. 2. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9 (2) des statuts.

Art. 3. La société a pour objet les fournitures générales pour l'automobile et l'industrie.

Elle peut faire toutes opérations commerciales, financières ou civiles, mobilières ou immobilières, qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension, sans pouvoir entraîner cependant la modification essentielle de celui-ci.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à cinq cent mille (500.000,-) francs, représenté par cent parts sociales (100) de cinq mille francs (5.000,-), chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

– Monsieur Pascal Garijo, prredit, cent parts sociales 100 parts

Total: cent parts sociales 100 parts

L'associé reconnaît que le capital de cinq cent mille (500.000,-) francs a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille francs (500.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 6. Les cessions entre vifs des parts sociales à des tiers, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts ($\frac{3}{4}$) du capital social.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés sont libres.

La valeur de la part sociale est déterminée par les associés. A défaut d'accord, les associés nommeront un arbitre pour déterminer la valeur des parts.

Art. 7. Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiés à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

Art. 8. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables par l'assemblée générale des associés. Celle-ci nomme le ou les gérants pour une durée déterminée ou indéterminée et déterminera leur salaire, le cas échéant.

Art. 9. Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts (autres que celles qui ont trait à l'augmentation de la part sociale d'un associé) ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts ($\frac{3}{4}$) du capital social.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se terminera le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-seize.

Art. 11. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé. En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants.

Les héritiers, ayants droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens, papiers et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trente cinq mille (35.000,-) francs.

Assemblée générale extraordinaire

Présentement l'associé de la société à responsabilité limitée MONDIAL INDUSTRIE, S.à.r.l., ci-avant constituée, et représentant l'intégralité du capital social, réuni en assemblée générale, a pris les décisions suivantes:

Est nommé gérant technique et administratif de la société, pour une durée indéterminée:

Monsieur Pascal Garijo, prèdit.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature du gérant.

L'adresse du siège social de la société est établi à L-4243 Esch-sur-Alzette, 175, rue Jean-Pierre Michels.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Garijo, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 septembre 1996, vol. 826, fol. 78, case 8. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour copie conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 septembre 1996.

N. Muller.

(33840/224/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

ARMEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 51.296.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 1996, vol. 484, fol. 73, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 1996.

Pour ARMEL S.A., Société Anonyme

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signatures

(33859/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

AKTUEL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 49.395.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 1996, vol. 484, fol. 70, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 1996.

AKTUEL INVESTMENTS S.A.

Signatures

Deux Administrateurs

(33853/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

PROPOLIS, Société Anonyme.
Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

—
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le quatre septembre.
Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. - Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg;
2. - Monsieur Philippe Slendzak, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme de droit luxembourgeois qu'ils vont constituer entre eux

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de PROPOLIS.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du Conseil d'Administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois, représenté par cent vingt-cinq (125) actions d'une valeur nominale de dix mille (10.000,-) francs luxembourgeois chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans par l'Assemblée Générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'Assemblée Générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président. Le premier président pourra être désigné par l'Assemblée Générale. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le Conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration.

Art. 8. Toute décision du Conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du Conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'Assemblée Générale.

Art. 11. Le Conseil d'Administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'Assemblée Générale. Elle ne pourra cependant pas dépasser six ans.

Assemblée générale

Art. 14. L'Assemblée Générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'Assemblée Générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mardi du mois de juin à onze heures trente.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunira le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une Assemblée Générale Extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le Conseil d'Administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'Assemblée Générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'Assemblée Générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables soient affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'Assemblée Générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 décembre 1996.

L'assemblée annuelle se réunira pour la première fois aux jour, heure et lieu indiqués dans les statuts en 1997.

Souscription

Les cent vingt-cinq (125) actions ont été souscrites comme suit par:

1. - Monsieur Patrick Rochas, préqualifié, cent actions	100
2. - Monsieur Philippe Slendzak, préqualifié, vingt-cinq actions	25
Total: cent vingt-cinq actions	125

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ cinquante mille (50.000,-) francs luxembourgeois.

Assemblée générale

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en Assemblée Générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1. - L'adresse du siège social est fixée à L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.
2. - Sont appelés aux fonctions d'administrateur, leur mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire à tenir en 1997:

- a) Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg;
- b) Monsieur Philippe Slendzak, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg;
- c) Mademoiselle Céline Stein, employée privée, demeurant à Luxembourg.

3. - Est appelée aux fonctions de commissaire, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire à tenir en 1997:

– EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme,
16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Rochas, P. Slendzak, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 1996, vol. 93S, fol. 13, case 11. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 1996.

R. Neuman.

(33841/226/161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

TRIPLE-PRO GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

STATUTS

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the twenty-first of August.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

1. - MANACOR NOMINEES (JERSEY) LIMITED, having its registered office in 8, Hill Street, Jersey, here represented by MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., having its registered office in Luxembourg, by virtue of a proxy established in Jersey, on the 31st of July 1996.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. is itself represented by:

- a) Miss Jolande Klijn, employée privée, residing in Bettange-Mess,
 - b) Mrs Marjolijn Drooglever Fortuyn, legal adviser, residing in Contern,
- acting in their capacities as proxy holders;

2. - MANACOR (JERSEY) Ltd, having its registered office in 8, Hill Street, Jersey, here represented by MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., having its registered office in Luxembourg, by virtue of a proxy established in Jersey, on the 31st of July 1996.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. is itself represented by:

- a) Miss Jolande Klijn, employée privée, residing in Bettange-Mess,
 - b) Mrs Marjolijn Drooglever Fortuyn, legal adviser, residing in Contern,
- acting in their capacities as proxy holders.

The said proxies, signed ne varietur by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have drawn up the following articles of a joint stock company which they intend to organize among themselves.

Name - Registered Offices - Duration - Object - Capital

Art. 1^{er}. Between the above-mentioned persons and all those that may become owners of the shares created hereafter, a joint stock company is herewith organised under the name of TRIPLE-PRO GROUP S.A.

Art. 2. The registered offices are in Luxembourg City.

The company may establish branch offices, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered offices by a simple decision of the board of directors.

If extraordinary events either political, economical or social that might create an obstacle to the normal activities at the registered offices or to easy communications of these offices with foreign countries should arise or be imminent, the registered offices may be transferred to another country till the complete cessation of these abnormal circumstances. This measure, however, shall not affect the nationality of the company, which will keep its Luxembourg nationality, notwithstanding the provisional transfer of its registered offices.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered offices and inform third persons.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The company may furthermore perform all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, to the administration, the management, the control and the development of these participating interests.

It may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at eight million Belgian francs (8,000,000.- BEF), represented by eight thousand (8,000) shares with a par value of one thousand Belgian francs (1,000.- BEF) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Management - Supervision

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three officers, shareholders or not, who are appointed for a term which may not exceed six years by the General Meeting of shareholders and can be dismissed at any time.

If the post of a director elected by the General Meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally appoint a replacement. In this case, the next General Meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. The first chairman is appointed by the General Meeting. In the case the chairman is unable to carry out his duties, he is replaced by the director designated to this effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions, if the majority of its members are present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that every director can represent only one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, cable, telex or telefax, confirmed by letter.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 8. All decisions by the board shall require an absolute majority. In case of an equality of votes, the chairman of the meeting carries the decision.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

The copies or extracts shall be certified true by one director or by a proxy.

Art. 10. Full and exclusive powers for the administration and management of the company are vested in the board of directors, which alone is competent to determine all matters not reserved for the General Meeting by law or by the present articles.

Art. 11. The board of directors may delegate the daily management to directors or to third persons who need not be shareholders of the company. Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorization by the General Meeting of shareholders.

Art. 12. Towards third parties the company is in all circumstances committed by the joint signatures of two directors or by the single signature of a delegate of the board acting within the limits of his powers. In their current relations with the public administrations, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, who are appointed by the General Meeting which fixes their number and their remuneration.

The duration of the term of office of an auditor is fixed by the General Meeting. It may not, however, exceed six years.

General Meeting

Art. 14. The General Meeting represents the whole body of the shareholders. It has the most extensive powers to decide on the affairs of the company. The convening notices are made in the form and delay prescribed by law.

Art. 15. The annual General Meeting is held in the commune of the registered offices at the place specified in the notice convening the meeting on June 30th at 2.00 p.m. and for the first time in 1997.

If such day is a holiday, the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The directors or the auditors may convene an extraordinary General Meeting. It must be convened at the request of shareholders representing one fifth of the company's capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote.

Business Year - Distribution of Profits

Art. 18. The business year begins on January 1st and ends on December 31st. The first business year begins today and ends on December 31st, 1996.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal prescriptions. It submits these documents with a report of the company's operations one month at least before the Statutory General Meeting to the statutory auditors.

Art. 19. After deduction of general expenses and all charges, the balance represents the net profit of the company. Five per cent of this net profit shall be allocated to the legal reserve fund. Such deduction will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten per cent of the share capital of the company.

The balance is at the disposal of the General Meeting.

Advances and dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The General Meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the reimbursement of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the General Meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical bodies, appointed by the General Meeting which will specify their powers and remunerations.

General Dispositions

Art. 21. As regards the matters which are not specified in the present articles, the parties refer and submit to the provisions of the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies and to the laws modifying it.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions enumerated in article 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately one hundred forty thousand francs (140,000.-).

Subscription

The shares have been subscribed to as follows:

1. - MANACOR NOMINEES (JERSEY) LIMITED, prenamed, seven thousand nine hundred and ninety-nine shares	7,999
2. - MANACOR (JERSEY) Ltd, prenamed, one share	1
Total: eight thousand shares	8,000

The shares have been paid up to the extent of 100 % by payment in cash, so that the amount of eight million Belgian francs (8,000,000.- BEF) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Extraordinary General Meeting

The above-named parties, representing the whole of the subscribed capital, holding themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

1. - The company's address is fixed at L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
2. - The following have been elected as directors, their term of office expiring at the General Meeting which will be called to deliberate on the operations of the year 1997:
 - a) MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., prenamed, President;
 - b) MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., having its registered office in Luxembourg;
 - c) FIDES (LUXEMBOURG) S.A., having its registered office in Luxembourg.
3. - The following has been appointed as statutory auditor, his term of office expiring at the General Meeting, which will be called to deliberate on the operations of the year 1997:
 - EURAUDIT, S.à r.l., having its registered office in Luxembourg.
4. - The board of directors is authorized to delegate the daily management of the company as well as the representation concerning the daily management to MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., prenamed.

Meeting of the Board of Directors

According to the powers granted, the members of the board, duly present or represented, and accepting their nomination, have immediately thereafter proceeded to appoint by unanimous vote MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., prenamed, as managing director.

The undersigned notary, who knows English, states that the present deed is worded in English, followed by a German version and in case of discrepancies between the German and the English texts, the English version will be binding. Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Folgt die Deutsche Übersetzung:

Im Jahre eintausendneunhundertsechundneunzig, am einundzwanzigsten August.
Vor dem unterzeichneten Notar Gérard Lecuit, mit Amtswohnsitz in Hesperingen.

Sind erschienen:

1. - MANACOR NOMINEES (JERSEY) LIMITED, mit Gesellschaftssitz in 8, Hill Street, Jersey, hier vertreten durch MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., mit Gesellschaftssitz in Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht, ausgestellt in Jersey, am 31. Juli 1996.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. ist hier vertreten durch:

a) Fräulein Jolande Klijn, Privatbeamtin, wohnhaft in Bettange-Mess,
b) Frau Marjolijn Droogleever Fortuyn, legal adviser, wohnhaft in Contern, handelnd in ihrer Eigenschaft als Bevollmächtigte;

2. - MANACOR (JERSEY) Ltd, mit Gesellschaftssitz in 8, Hill Street, Jersey, hier vertreten durch MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., mit Gesellschaftssitz in Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht ausgestellt in Jersey, am 31. Juli 1996.

MANACOR (Luxembourg) S.A. hier vertreten durch:

a) Fräulein Jolande Klijn, Privatbeamtin, wohnhaft in Bettange-Mess,
b) Frau Marjolijn Droogleever Fortuyn, vorgeannt, handelnd in ihrer Eigenschaft als Bevollmächtigte.

Vorgenannte Vollmachten bleiben vorliegender Urkunde beigegeben, nach ne varietur-Unterzeichnung durch die Kompargenten und den amtierenden Notar, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Kompargenten, namens wie sie handeln, den amtierenden Notar ersuchten, folgendes zu beurkunden:

Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital

Art. 1. Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen, welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung TRIPLE-PRO GROUP S.A. gegründet.

Art. 2. Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg-Stadt.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates kann der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde Luxemburg verlegt werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes mit dem Ausland durch aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Massnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die, unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbeschränkte Dauer errichtet.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist die Durchführung von jederlei geschäftlichen, gewerblichen sowie finanziellen Operationen, sowie der An- und Verkauf von beweglichen Gütern und Immobilien.

Die Gesellschaft hat weiterhin zum Zweck jedwede Beteiligung an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften, den Erwerb mittels Kauf, Zeichnung oder sonstwie und die Veräusserung mittels Verkauf, Tausch oder sonstigen Rechtsgeschäften, von jeglichen Wertpapieren, sowie die Verwaltung und Auswertung des Wertpapiervermögens, welches sie besitzen wird, den Kauf, die Abtretung und die Verwertung von Patenten und patentierbaren Verfahren, welche mit jenen zusammenhängen.

Die Gesellschaft kann die Aufnahme und die Gewährung von Anleihen und Darlehen, mit oder ohne diesbezügliche Sicherheiten vornehmen; sie kann an der Gründung und Entwicklung jeglicher Unternehmen teilnehmen und ihnen jegliche Unterstützung bewilligen. Im allgemeinen kann die Gesellschaft alle Kontroll-, Überwachungs- und Dokumentierungsmassnahmen treffen und die Ausübung jedweder Tätigkeit zur Erfüllung und Förderung des Gesellschaftszweckes vornehmen, alles im Rahmen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschliesslich der Änderungsgesetze.

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt acht Millionen Belgische Franken (8.000.000,- BEF), eingeteilt in achttausend (8.000) Aktien mit einem Nominalwert von tausend Belgischen Franken (1.000,- BEF).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäss den darin festgelegten Bedingungen eigene Aktien erwerben.

Verwaltung - Überwachung

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen, welche von der Generalversammlung für eine Dauer ernannt werden, die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden.

Wird die Stelle eines Mitgliedes des Verwaltungsrates frei, so können die verbleibenden Mitglieder das frei gewordene Amt vorläufig besetzen. Die nachfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Art. 7. Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden. Der erste Vorsitzende wird von der Generalversammlung gewählt. Im Falle der Verhinderung des Vorsitzenden übernimmt das vom Verwaltungsrat bestimmte Mitglied dessen Aufgaben.

Der Verwaltungsrat wird vom Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied jeweils nur einen Kollegen vertreten kann.

Die Verwaltungsratsmitglieder können ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich oder telegrafisch abgeben. Fernschreiben und Telegramme müssen schriftlich bestätigt werden.

Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratssitzung gefasster Beschluss.

Art. 8. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen. Bei Stimmengleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

Art. 9. Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den in den Sitzungen anwesenden Mitgliedern unterschrieben.

Die Beglaubigung von Abzügen oder Auszügen erfolgt durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch einen Bevollmächtigten.

Art. 10. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten. Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz und durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist.

Art. 11. Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern oder Dritten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen. Die Übertragung an ein Mitglied des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Art. 12. Die Gesellschaft wird nach aussen verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten handelnden Delegierten des Verwaltungsrates. Im laufenden Verkehr mit den Behörden wird die Gesellschaft durch die Unterschrift eines Mitgliedes des Verwaltungsrates rechtsgültig vertreten.

Art. 13. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannte Kommissare überwacht, die ihre Zahl und ihre Vergütungen festlegt.

Die Dauer der Amtszeit der Kommissare wird von der Generalversammlung festgelegt. Sie darf jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

Generalversammlung

Art. 14. Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten, um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden.

Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäss den Bestimmungen des Gesetzes.

Art. 15. Die jährliche Generalversammlung tritt in der Stadt Luxemburg an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen, am 30. Juni eines jeden Jahres um 14.00 Uhr und zum ersten Mal im Jahre 1997.

Falls der vorgenannte Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Art. 16. Der Verwaltungsrat oder der oder die Kommissare können eine ausserordentliche Generalversammlung einberufen. Sie muss einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens 20 % des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.

Art. 17. Jede Aktie gibt ein Stimmrecht von einer Stimme.

Geschäftsjahr - Gewinnverteilung

Art. 18. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember jeden Jahres; das erste Geschäftsjahr endet am 31. Dezember 1996. Der Verwaltungsrat erstellt die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung.

Der Verwaltungsrat legt den Kommissaren die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft spätestens einen Monat vor der Jahresgeneralversammlung vor.

Art. 19. Der Bilanzüberschuss stellt nach Abzug der Unkosten und Abschreibungen den Nettogewinn der Gesellschaft dar. Von diesem Gewinn sind fünf Prozent für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Unter Beachtung der gesetzlichen Vorschriften kann der Verwaltungsrat Vorschussdividenden auszahlen.

Die Generalversammlung kann beschliessen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

Auflösung - Liquidation

Art. 20. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie bei Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sind und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütung ernannt werden.

Allgemeine Bestimmung

Art. 21. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 sowie auf die späteren Änderungen.

Erklärung

Der amtierende Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind, und bescheinigt dies ausdrücklich.

Schätzung der Gründungskosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr einhundertvierzigtausend Franken (140.000,-).

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Komparenten, handelnd wie vorstehend, die Aktien wie folgt zu zeichnen:

– MANACOR NOMINEES (JERSEY) Limited, vorgeannt, siebentausendneunhundertneunundneunzig Aktien	7.999
– MANACOR (JERSEY) Ltd, vorgeannt, eine Aktie	1
Total: achttausend Aktien	8.000

Sämtliche Aktien wurden voll in bar eingezahlt; demgemäss verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über einen Betrag von acht Millionen Belgischen Franken (8.000.000,- BEF), wie dies dem Notar nachgewiesen wurde, der es ausdrücklich bescheinigt.

Ausserordentliche Hauptversammlung

Alsdann traten die eingangs erwähnten Parteien, die das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer ausserordentlichen Hauptversammlung zusammen, zu der sie sich als rechtens einberufen erkannten, und fassten, nachdem sie die ordnungsgemässe Zusammensetzung dieser Hauptversammlung festgestellt hatten, einstimmig folgende Beschlüsse:

- 1) Die Anschrift der Gesellschaft lautet L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
- 2) Zu Verwaltungsratsmitgliedern bis zur Generalversammlung, die über das Geschäftsjahr 1997 befindet, werden ernannt:
 - MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., vorgeannt;
 - MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., mit Sitz in Luxemburg;
 - FIDES (LUXEMBOURG) S.A., mit Gesellschaftssitz in Luxemburg;
- 3) Zum Kommissar für den gleichen Zeitraum wird ernannt:
 - EURAUDIT, S.à r.l. mit Gesellschaftssitz in Luxemburg.
- 4) Die Generalversammlung ermächtigt den Verwaltungsrat die Gesellschaft MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., vorgeannt, als Delegierte des Verwaltungsrates zu bestimmen.

Versammlung des Verwaltungsrates

Alsdann haben die Mitglieder des Verwaltungsrates, hier anwesend oder vertreten und ihre Ernennung annehmend, einstimmig die Gesellschaft MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., vorgeannt, als Delegierte des Verwaltungsrates bestimmt.

Der amtierende Notar bestätigt, dass auf Wunsch der Erschienenen vorliegende Urkunde in Englisch geschrieben ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, und dass im Falle von Widersprüchen zwischen der englischen und der deutschen Fassung die englische Fassung massgebend ist.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen, am Datum wie eingangs erwähnt, in Luxemburg.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns, Notar vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. Klijn, M. Droogleever Fortuyn, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 1996, vol. 925, fol. 98, case 7. – Reçu 80.000 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Für gleichlautende Abschrift, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Hesperange, den 18. September 1996.

G. Lecuit.

(33842/220/351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

A.G.N.B., AGENCE GENERALE DE MARQUES ET BREVETS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 6, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 15.892.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 1996, vol. 484, fol. 68, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 1996.

Signature.

(33850/604/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

A.G.N.B., AGENCE GENERALE DE MARQUES ET BREVETS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 6, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 15.892.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 1996, vol. 484, fol. 68, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 1996.

Signature.

(33851/604/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

ACS, ANDEAN CAR SERVICES HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 28.686.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 1996, vol. 484, fol. 73, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 1996.

Pour ACS, ANDEAN CAR SERVICES HOLDING

Société Anonyme

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

Signature

(33848/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

A.D.N. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2628 Luxembourg, 99, rue des Trévires.

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration en date du 29 mars 1996

Le conseil s'est réuni au siège social à Luxembourg en date du 29 mars 1996 à 18.00 heures.

Présents: Romain Knebler,

Pascal Nepper,

Gérard Nepper.

Tous les membres du conseil d'administration se déclarent d'accord pour délibérer sans convocation spéciale et préalable ayant une parfaite connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

Le conseil d'administration décide d'établir un siège d'exploitation de la société au 23, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18.20 heures.

G. Nepper R. Knebler P. Nepper

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 1996, vol. 484, fol. 68, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33849/604/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

ARENS SCHEER & CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 79, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 6.937.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 23 septembre 1996, vol. 484, fol. 79, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 1996.

Signature.

(33858/507/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

ARNICA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 26.081.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 1996, vol. 484, fol. 81, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 1996.

Signature.

(33860/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

AGORA IMMOBILIERE S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-5407 Bous, 13, rue d'Oetrange.

*Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung der AGORA IMMOBILIERE S.A.
vom 21. September 1996*

Herr Manuel Dos Santos, wohnhaft in 61, route de Longwy, L-8080 Betrange, erklärt seinen Rücktritt aus dem Verwaltungsrat der Gesellschaft. Von der Generalversammlung wurde ihm Entlastung erteilt.

Nach dem Ausscheiden von Herrn Manuel Dos Santos beschließt die Generalversammlung, Herrn Kristian Groke, wohnhaft in 13, rue d'Oetrange, L-5407 Bous Alleinzeichnungsvollmacht bis zu einem Betrag in Höhe von 250.000,- LUF zu erteilen.

Bous, den 21. September 1996.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 1996, vol. 484, fol. 81, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33852/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

ANNE FRANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Pétange.

R. C. Luxembourg B 46.750.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 1996, vol. 484, fol. 72, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 1996.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ, Société civile

Signature

(33854/549/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

BAGO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 40.897.

Le bilan au 30 septembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 1996, vol. 484, fol. 70, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 1996.

BAGO HOLDING S.A.

Société Anonyme

Signatures

Deux Administrateurs

(33861/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

BIPALIFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 38.518.

Le bilan au 30 septembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 1996, vol. 484, fol. 70, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 1996.

BIPALIFIN S.A.

Société Anonyme

Signatures

Deux Administrateurs

(33867/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

BK INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 38.827.

Le bilan au 30 septembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 1996, vol. 484, fol. 70, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 1996.

BK INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

Signatures

Deux Administrateurs

(33868/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

BBB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.
R. C. Luxembourg B 52.777.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 1996, vol. 484, fol. 80, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg, le 14 juin 1996

L'Assemblée décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à LUF 109.639,- au poste «Résultats reportés».

L'Assemblée renouvelle le mandat d'administrateur de:

MM. Philippe Slendzak;

Maurice Houssa;

et le mandat de commissaire aux comptes de la société:

- EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

L'Assemblée décide de nommer comme administrateur, Mademoiselle Céline Stein, employée privée, demeurant à Luxembourg, en remplacement de Monsieur Aloyse Scherer jr.

Le mandat des administrateurs et celui du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de 1996.

Luxembourg, le 24 septembre 1996.

P. Slendzak
Administrateur

(33863/636/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

BARRISTER INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 18.108.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 1996, vol. 484, fol. 81, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 1996.

Signature.

(33862/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

BELHOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 3.991.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 1996, vol. 484, fol. 73, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 1996.

Pour BELHOLDING S.A., Société Anonyme
CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signatures

(33864/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

BELHOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 3.991.

A la suite de l'assemblée générale statutaire du 25 juin 1996, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Monsieur Edward Bruin, maître en droit, Mondercange;

Monsieur Gérard Birchen, employé privé, Oberkorn;

Madame Marie-José Reyter, employée privée, Freylange.

Commissaire aux comptes

Monsieur Christian Agata, employé privé, Wecker.

Luxembourg, le 10 septembre 1996.

Pour BELHOLDING S.A.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 1996, vol. 484, fol. 73, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33865/029/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

BERIVAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 21.549.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 1996, vol. 484, fol. 1, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 1996.

Signature.

(33866/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

BRAUNER & RICHARDS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 19.822.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 1996, vol. 484, fol. 70, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 1996.

BRAUNER & RICHARDS HOLDING S.A.

Société Anonyme

Signatures

Deux Administrateurs

(33871/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

BOLTON GROUP INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the twenty-seventh of August.

Before Us, Maître Norbert Muller, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared the following:

1. - Mister Servaas L.M. Houtakkers, director, living in B-2970 Gravenwezel/Belgium, 5, Begoniaaan, acting as the attorney-in-fact of the Board of Directors of BOSTON GROUP INTERNATIONAL S.A., a société anonyme, incorporated under the laws of Luxembourg and having its registered office in Luxembourg, 10, rue Antoine Jans, (the Company)

pursuant to a resolution of the Board of Directors dated 28th May, 1996.

excerpt of the minutes of the aforementioned resolution of the Board of Directors, initialled ne varietur by the appearing person, will remain attached to and registered with the present deed.

The appearer, acting in his said capacity, requested the undersigned notary to state his declarations as follows:

1) The Company has been incorporated pursuant to a notarial deed, dated 19th December, 1983, published in the Mémorial C, Recueil Special number 29 on 1st February, 1984. The Articles of Incorporation have been amended the last time pursuant to a notarial deed dated 14th March 1996, published in the Mémorial, Recueil Special C, number 311 on 26th June, 1996.

2) The corporate capital of the Company is fixed at thirty-two million fifty-six thousand eight hundred and fifty Dutch guilders (32,056,850.- NLG), divided into three million two hundred and five thousand six hundred and eighty-five (3,205,685) bearer shares with a par value of ten Dutch Guilders (10.- NLG) per share.

3) Pursuant to article five of the Articles of Incorporation, the authorised capital is fixed at one hundred million Dutch Guilders (100,000,000.- NLG), represented by ten million (10,000,000) shares with a par value of ten Dutch Guilders (10.- NLG) per share.

The Board of Directors is authorized to issue authorized shares on such terms and conditions for cash or kind as the board may resolve.

4) In its resolution of 28th May, 1996, the Board of Directors resolved that the Company issue new shares to the existing shareholders by way of subscription rights in the ratio of one (1) new share for each thirty (30) shares held against payment of the issue price of three hundred and eighty Dutch Guilders (380.- NLG) payable not later than 30th June, 1996 by certified cheque or payment to a special subscription account. The subscription rights will be listed on the Luxembourg Stock Exchange not later than 30th May, 1996. Any subscription right not exercised by 27th June, 1996 at close of business at the Luxembourg Stock Exchange shall be auctioned on 28th June, 1996 in conformity with Luxembourg Law and the rules and regulations of the Luxembourg Stock Exchange.

5) The appearer declares that all subscriptions rights have been exercised as certified to the undersigned notary and that consequently all shares offered for subscription, pursuant to the resolution of the Board of Directors, have been subscribed to.

The subscribed increase of capital of the Company is fixed at one million eighty-six thousand five hundred and sixty Dutch Guilders (1,068,560.- NLG), represented by one hundred and six thousand eight hundred and fifty-six (106,856) new bearer shares with a par value of ten Dutch Guilders (10.- NLG) each.

In addition to the par value, an issue premium of three hundred and seventy Dutch Guilders (370.- NLG) per share has been paid, which will be transferred to an extraordinary surplus reserve respectively to the legal reserve.

As a result of this subscription and payment, the Company has at its disposal the sum of forty million six hundred and five thousand two hundred and eighty Dutch Guilders (40,605,280.- NLG), as was certified to and stated expressly by the undersigned notary.

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 (1) par. 3 and 4 of the law on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of article five of the Articles of Incorporation is amended and now reads as follows:

«**Art. 5. First paragraph.** The subscribed share capital of the company is fixed at thirty-three million one hundred and twenty-five thousand four hundred and ten Dutch Guilders (33,125,410.- NLG) to be represented by three million three hundred and twelve thousand five hundred and forty-one (3,312,541) bearer shares with a par value of ten Dutch guilders (10.- NLG) by share.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatever, which shall be borne by the company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at seven million seven hundred Luxembourg francs (7,700,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, at the request of the above said appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

In faith of which the undersigned notary has set his hand and seal in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

After reading and interpretation to the appearing person, known by the notary by his name, first name, civil status and residence, the said appearing person signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-sept août.

Par-devant Nous, Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

1) Monsieur Servaas L.M. Houtackers, directeur, demeurant à B-2970 Gravenwezel/Belgium, 5, Begonialaan, agissant en sa qualité de mandataire special du Conseil d'Administration de la société anonyme de droit luxembourgeois BOLTON GROUP INTERNATIONAL S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 10, rue Antoine Jans, (la «Société»),

en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par une décision du Conseil d'Administration de la Société en date du 28 mai 1996.

Un extrait de cette décision, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire, restera annexé aux présentes et sera enregistré avec le present acte.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire soussigné de documenter ses déclarations comme suit:

1) La Société a été constituée par acte notarié, en date du 19 decembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 29 du 1^{er} fevrier 1984. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 14 mars 1996, publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 311 du 26 juin 1996.

2) Le capital social est actuellement fixé à trente-deux millions cinquante-six mille huit cent cinquante florins hollandais (32.056.850,- NLG), divisé en trois millions deux cent cinq mille six cent quatre-vingt-cinq (3.205.685) actions au porteur d'une valeur nominale de dix florins hollandais (10,- NLG) par action.

3) Conformément à l'article cinq des statuts, le capital autorisé est fixé à cent millions de florins hollandais (100.000.000,- NLG), représenté par dix millions (10.000.000) actions au porteur d'une valeur nominale de dix florins hollandais (10,- NLG) par action. Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des actions autorisées aux conditions et modalités, contre libération en numeraire ou en nature, que le Conseil d'Administration déterminera.

4) En sa résolution du 28 mai 1996, le Conseil d'Administration a décidé que la Société émettrait des actions nouvelles aux actionnaires existants par voie de souscription dans la proportion d'une (1) action nouvelle pour chaque tranche de trente (30) actions détenues contre paiement d'un prix d'émission de trois cent quatre-vingts florins hollandais (380,- NLG), payable au plus tard le 30 juin 1996 par chèque ou par virement sur un compte spécial de souscription. Les droits de souscription seront affichés à la Bourse de Luxembourg au plus tard le 30 mai 1996. Tout droit de souscription non exercé au 27 juin 1996 à la fermeture de la Bourse de Luxembourg sera vendu à la criée le 28 juin 1996, conformément à la loi luxembourgeoise et aux statuts et règles de la Bourse de Luxembourg.

5) Le comparant déclare que tous les droits de souscription ont été exercés, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, et, par conséquent, la totalité des actions qui ont été offertes à la souscription, conformément à la résolution du Conseil d'Administration, a été effectivement souscrite.

La souscription de l'augmentation du capital de la Société est fixée à un million soixante-huit mille cinq cent soixante florins hollandais (1.068.560,- NLG),

représenté par cent six mille huit cent cinquante-six (106.856) actions nouvelles au porteur d'une valeur nominale de dix florins hollandais (10,- NLG) chacune.

Outre la valeur nominale, une prime d'émission de trois cent soixante-dix florins hollandais (370,- NLG) par action est payée par les souscripteurs qui sera transférée à une réserve extraordinaire respectivement à la réserve légale.

En conséquence des souscriptions et versements ainsi réalisés, le montant de quarante millions six cent cinq mille deux cent quatre-vingts florins hollandais (40.605.280,- NLG) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 al. 3 et 4 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à trente-trois millions cent vingt-cinq mille quatre cent dix florins hollandais (33.125.410,- NLG), représenté par trois millions trois cent douze mille cinq cent quarante et une (3.312.541) actions au porteur d'une valeur nominale de dix florins hollandais (10,- NLG) chacune.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de sept millions sept cent mille francs luxembourgeois (7.700.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et sur la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L.M. Houtakkers, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 septembre 1996, vol. 826, fol. 84, case 11. – Reçu 7.461.220 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour copie conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 septembre 1996.

N. Muller.

(33869/224/133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

B.T.I. LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.

*Extrait des minutes du Conseil d'Administration, tenu le 4 janvier 1996 à 14.00 heures
au 4, avenue Jean-Pierre Pescatore, L-2324 Luxembourg*

Résolution

Suite à l'autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 décembre 1995, le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Paul Geysens Administrateur-Délégué de la société.

Pour extrait conforme
B.T.I. LUXEMBOURG S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 1996, vol. 484, fol. 65, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33872/536/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

CAMPIMOL, SOCIETE FINANCIERE DE LA CAMPINE, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 3.571.

Le bilan au 30 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 1996, vol. 484, fol. 73, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 1996.

*Pour CAMPIMOL, SOCIETE FINANCIERE DE LA CAMPINE, Société Anonyme
CREGELUX*

Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme

(33873/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

CARAGANA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 26.100.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 1996, vol. 484, fol. 81, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 1996.

Signature.

(33876/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

CARAGANA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 26.100.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 6 mai 1996 à Luxembourg

L'assemblée ratifie la nomination de Monsieur Jacques Tordoor par le Conseil d'Administration du 2 janvier 1996 au poste d'Administrateur en remplacement de Monsieur Paul Lenoir, décédé, dont il terminera le mandat.

Pour copie conforme
Signatures
Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 1996, vol. 484, fol. 81, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33877/531/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

CIME HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 7, rue Federspiel.
R. C. Luxembourg B 36.302.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le dix septembre.
Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Dominique Fontaine, employé privé, demeurant à B-6747 Saint-Léger, 17, rue du Château, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme CIME HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, 7, rue Federspiel, en vertu d'une décision prise par le conseil d'administration en sa réunion du 2 septembre 1996.

Copie du procès-verbal de cette réunion, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

I)

La société anonyme CIME HOLDING S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 36.302, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} mars 1991, publié au Recueil Spécial du Mémorial C, numéro 320 du 23 août 1991. Les statuts de la société ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 30 décembre 1993, publié au Mémorial C Recueil Spécial, numéro 154 du 21 avril 1994.

II)

Ladite société CIME HOLDING S.A. a un capital social souscrit de vingt-cinq millions trente-huit mille deux cents francs luxembourgeois (25.038.200,- LUF), représenté par quarante-six mille neuf cent soixante-quatorze (46.974) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées, et un capital autorisé de cinquante millions de francs luxembourgeois (50.000.000,- LUF).

III)

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires documentée par acte notarié du 30 novembre 1993, publié au Recueil Spécial du Mémorial C, numéro 72 du 22 février 1994 a pris entre autres les résolutions suivantes:

Troisième résolution

«L'assemblée générale décide d'autoriser le conseil d'administration à réaliser l'augmentation de capital dans le cadre du capital autorisé en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions correspondantes sans désignation de valeur et à fixer les conditions de souscription et de libération des actions nouvelles à émettre et à déterminer le prix d'émission des actions, notamment de la soumettre, le cas échéant, au paiement d'une prime d'émission. Cette autorisation n'est valable que pendant une durée de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte.

Quatrième résolution

L'assemblée générale constate la renonciation par les actionnaires actuels à leur droit préférentiel de souscription avec autorisation donnée au conseil d'administration de supprimer, le cas échéant, le droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre de la réalisation du capital autorisé.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide d'autoriser le conseil d'administration à déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne aux fins de faire constater authentiquement l'augmentation du capital souscrit dans le cadre du capital autorisé.»

IV)

Dans le cadre de l'autorisation accordée au conseil d'administration conformément aux résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 30 novembre 1993 et aux termes des résolutions prises dans sa

réunion du 2 septembre 1996, le conseil d'administration a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de sept millions trois cent vingt-six mille deux cents francs luxembourgeois (7.326.200,- LUF), pour le porter de son montant actuel de vingt-cinq millions trente-huit mille deux cents francs luxembourgeois (25.038.200,- LUF) à trente-deux millions trois cent soixante-quatre mille quatre cents francs luxembourgeois (32.364.400,- LUF) par la création et l'émission de dix mille quatre cent soixante-six (10.466) actions nouvelles, toutes émises à un prix d'émission de sept cents francs luxembourgeois (700,- LUF) par action et, après avoir supprimé le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires, a décidé d'admettre à la souscription des dix mille quatre cent soixante-six (10.466) actions nouvelles, les souscripteurs suivants:

a) DEGAS SPRL, avec siège social à B-1150 Bruxelles, 252/1, avenue de Tervueren, mille huit cent quatre-vingt-douze actions	1.892
b) Monsieur Frédéric Greindl, informaticien, demeurant à B-1380 Lasne, 19A, route de la Marache, deux mille huit cent cinquante-huit actions	2.858
c) Monsieur Michel Van Der Eecken, administrateur de sociétés, demeurant à B-9031 Drogen, 58, Bosstraat, deux mille huit cent cinquante-huit actions	2.858
d) Monsieur Léopold Greindl, demeurant à B-6600 Bastogne, 7, Isle la Hesse, deux mille huit cent cinquante-huit actions	2.858
Total: dix mille quatre cent soixante-six actions	10.466

Ces dix mille quatre cent soixante-six (10.466) actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de sept millions trois cent vingt-six mille deux cents francs luxembourgeois (7.326.200,- LUF) a été mise à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

V)

A la suite de cette augmentation de capital le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à trente-deux millions trois cent soixante-quatre mille quatre cents francs luxembourgeois (32.364.400,- LUF), représenté par cinquante-sept mille quatre cent quarante (57.440) actions, sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement à cent vingt mille francs luxembourgeois (120.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Fontaine, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 1996, vol. 93S, fol. 20, case 4. – Reçu 73.262 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 1996.

P. Frieders.

(33882/212/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

CIME HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 7, rue Federspiel.

R. C. Luxembourg B 36.302.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le treize septembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Dominique Fontaine, employé privé, demeurant à B-6747 Saint-Léger, 17, rue du Château, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme CIME HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, 7, rue Federspiel, en vertu d'une décision prise par le conseil d'administration en sa réunion du 12 septembre 1996.

Copie du procès-verbal de cette réunion, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

I)

La société anonyme CIME HOLDING S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 36.302, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} mars 1991, publié au Recueil Spécial du Mémorial C, numéro 320 du 23 août 1991. Les statuts de la société ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 10 septembre 1996, non encore publié.

II)

Ladite société CIME HOLDING S.A. a un capital social souscrit de trente-deux millions trois cent soixante-quatre mille quatre cents francs luxembourgeois (32.364.400,- LUF), représenté par cinquante-sept mille quatre cent quarante (57.440) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées, et un capital autorisé de cinquante millions de francs luxembourgeois (50.000.000,- LUF).

III)

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires documentée par acte notarié du 30 novembre 1993, publié au Recueil Spécial du Mémorial C, numéro 72 du 22 février 1994 a pris entre autres les résolutions suivantes:

Troisième résolution

«L'assemblée générale décide d'autoriser le conseil d'administration à réaliser l'augmentation de capital dans le cadre du capital autorisé en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions correspondantes sans désignation de valeur et à fixer les conditions de souscription et de libération des actions nouvelles à émettre et à déterminer le prix d'émission des actions, notamment de la soumettre, le cas échéant, au paiement d'une prime d'émission. Cette autorisation n'est valable que pendant une durée de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte.

Quatrième résolution

L'assemblée générale constate la renonciation par les actionnaires actuels à leur droit préférentiel de souscription avec autorisation donnée au conseil d'administration de supprimer, le cas échéant, le droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre de la réalisation du capital autorisé.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide d'autoriser le conseil d'administration à déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne aux fins de faire constater authentiquement l'augmentation du capital souscrit dans le cadre du capital autorisé.»

IV)

Dans le cadre de l'autorisation accordée au conseil d'administration conformément aux résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 30 novembre 1993 et aux termes des résolutions prises dans sa réunion du 12 septembre 1996, le conseil d'administration a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de huit millions deux cent quatre-vingt-quatre mille francs luxembourgeois (8.284.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel de trente-deux millions trois cent soixante-quatre mille quatre cents francs luxembourgeois (32.364.400,- LUF) à quarante millions six cent quarante-huit mille quatre cents francs luxembourgeois (40.648.400,- LUF) par la création et l'émission de huit mille deux cent quatre-vingt-quatre (8.284) actions nouvelles, toutes émises à un prix d'émission de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) par action et, après avoir supprimé le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires, décidé d'admettre à la souscription des huit mille deux cent quatre-vingt-quatre (8.284) actions nouvelles, les souscripteurs suivants:

a) Monsieur Eric Dekeyzer, administrateur de sociétés, demeurant à B-9080 Lochristi, 9, Slagmanstraat, deux mille sept cent quatre-vingt-quatre actions	2.784
b) Madame Béatrice Greindl, administrateur de sociétés, demeurant à B-1050 Bruxelles, 13, avenue Victoria, mille cinq cents actions	1.500
c) Monsieur Jean-Jacques Vastiau, administrateur de sociétés, demeurant à B-1640 Rhode-St-Genèse, 56, Heymansdries, mille deux cents actions	1.200
d) Monsieur Herman Verstrepen, administrateur de sociétés, demeurant à B-2600 Berchem, 5, Jos Ratinckxstraat, mille actions	1.000
e) Monsieur Claude de Villenfagne, administrateur de sociétés, demeurant à B-3140 Keerbergen, 11, Dennendreef, mille actions	1.000
f) TAPOU HOLDING S.A., avec siège social à B-1050 Bruxelles, 13, avenue Victoria, cinq cents actions	500
g) Monsieur Etienne Hublet, administrateur de sociétés, demeurant à B-1970 Wezembeek-Oppem, 27, Dieweg, trois cents actions	300
Total: huit mille deux cent quatre-vingt-quatre actions	8.284

Ces huit mille deux cent quatre-vingt-quatre (8.284) actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de huit millions deux cent quatre-vingt-quatre mille francs luxembourgeois (8.284.000,- LUF) a été mise à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

V)

A la suite de cette augmentation de capital, le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à quarante millions six cent quarante-huit mille quatre cents francs luxembourgeois (40.648.400,- LUF), représenté par soixante-cinq mille sept cent vingt-quatre (65.724) actions, sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement à cent trente-cinq mille francs luxembourgeois (135.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Fontaine, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 1996, vol. 935, fol. 33, case 8. – Reçu 82.840 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 1996.

P. Frieders.

(33883/212/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

CIME HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 7, rue Federspiel.

R. C. Luxembourg B 36.302.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 1996.

P. Frieders.

(33884/212/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

ARCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 31.184.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 1996, vol. 484, fol. 73, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 1996.

Pour ARCO S.A., Société Anonyme

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signatures

(33855/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

ARCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 31.184.

A la suite de l'assemblée générale statutaire du 3 juin 1996, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Monsieur Benoît Duvieusart, licencié en droit, Roodt-sur-Syre;

Madame Francine Herkes, employée privée, Luxembourg;

Monsieur Guy Fasbender, employé privé, Vlessart.

Commissaire aux comptes

Monsieur Christian Agata, employé privé, Wecker.

Luxembourg, le 7 août 1996.

Pour ARCO S.A.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 1996, vol. 484, fol. 73, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33856/029/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

COVALBA S.A., COMPTOIR DE VALEURS DE BANQUE, Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 2.759.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 1996, vol. 484, fol. 79, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COVALBA S.A.

Signatures

Deux Administrateurs

(33893/045/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

CAPRICORN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 24.441.

Le bilan au 30 juin 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 1996, vol. 484, fol. 71, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 1996.

Pour CAPRICORN HOLDING S.A.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

M. Pietropaolo J.-M. Schiltz

(33874/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

CAPRICORN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 24.441.

Le bilan au 30 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 1996, vol. 484, fol. 71, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 1996.

Pour CAPRICORN HOLDING S.A.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

M. Pietropaolo J.-M. Schiltz

(33875/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

CAROLUS INVESTMENT CORPORATION, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 16.100.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 1996, vol. 484, fol. 81, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 1996.

Signature.

(33878/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

CAROLUS INVESTMENT CORPORATION, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 16.100.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 22 avril 1996 à Luxembourg

L'Assemblée ratifie la nomination de Monsieur Jacques Tordoor par le Conseil d'Administration du 22 février 1996 au poste d'Administrateur en remplacement de Monsieur Paul Lenoir, décédé, dont il terminera le mandat.

L'Assemblée renouvelle pour une période de six ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants; leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2002.

Pour copie conforme

Signatures

Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 1996, vol. 484, fol. 81, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33879/531/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

CAVENTOU HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 44.474.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 1996, vol. 484, fol. 81, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 1996.

Signature.

(33880/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

CINOR, COMPAGNIE D'INVESTISSEMENTS DU NORD, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R. C. Luxembourg B 41.341.

Société Anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 15 juillet 1992, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 598 du 16 décembre 1992.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 1996, vol. 484, fol. 71, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 1996.

CINOR, COMPAGNIE D'INVESTISSEMENTS DU NORD

Société Anonyme

Signatures

(33885/546/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

COMMUNICATION SERVICES INTERNATIONAL (HOLDINGS).

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 29.456.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 22 juillet 1996,

la délibération sur les comptes annuels aux 30 avril 1993, 30 avril 1994, 30 avril 1995 et 30 avril 1996 est reportée à une date ultérieure. Le mandats de administrateurs et celui du commissaire aux comptes sont provisoirement renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale ajournée.

Luxembourg, le 22 août 1996.

Pour extrait conforme

G. Leclerc

Secrétaire de l'assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1996, vol. 484, fol. 32, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33887/631/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

COPLA-CONSORTIUM DE PLACEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 27.838.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 1996, vol. 484, fol. 73, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 1996.

Pour COPLA-CONSORTIUM DE PLACEMENTS

S.A., Société Anonyme

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signatures

(33891/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

COPLA-CONSORTIUM DE PLACEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 27.838.

A la suite de l'assemblée générale statutaire du 23 avril 1996, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Monsieur Benoît Duvieusart, licencié en droit, Roodt-sur-Syre;

Madame Elisabeth Martel, employée privée, F-57390 Audun-le-Tiche;

Monsieur Guy Fasbender, employé privé, Vlessart.

Commissaire aux comptes

Monsieur Christian Agata, employé privé, Wecker.

Luxembourg, le 10 septembre 1996.

Pour COPLA-CONSORTIUM DE PLACEMENTS S.A.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 1996, vol. 484, fol. 73, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33892/029/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

COMNET, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 1, rue Glesener.

Assemblée Générale de cession de parts

Entre les associés de la société à responsabilité limitée COMNET, ayant son siège social au 1, rue Glesener, L-1631 Luxembourg, est convenu, ce quinze septembre mil neuf cent quatre-vingt-seize la présente cession de parts:

Actuellement, le capital est réparti de la façon suivante:

1. SHEFFIELD OVERSEAS LIMITED, société de droit de Belize, ayant son siège social à Belize - Belize City,	
quatre cent quatre-vingt-dix-neuf parts	499 parts
2. Madame Claudia Gaitan de Caballero, employée privée, demeurant à C-Santa Fe Bogota, une part	1 part
Total:	500 parts

SHEFFIELD OVERSEAS LIMITED, prénommée, cède deux cent cinquante (250) parts qui lui appartiennent à Monsieur Michel Pelletant, commerçant, demeurant à F-Marseille, et qui les accepte pour le prix de quinze mille (15.000) francs français.

SHEFFIELD OVERSEAS LIMITED, prénommée, cède deux cent quarante-neuf (249) parts qui lui appartiennent à Monsieur Kamel Hamoum, commerçant, demeurant à F-Marseille, et qui les accepte pour le prix de quinze mille (15.000) francs français.

Madame Claudia Gaitan de Caballero, prénommée, cède une (1) part qui lui appartiennent à Monsieur Kamel Hamoum, commerçant, demeurant à F-Marseille, et qui les accepte pour le prix de cent (100) francs français.

Désormais, le capital est réparti de la façon suivante:

1. Michel Pelletant, prénommé, deux cent cinquante parts	250 parts
2. Kamel Hamoum, prénommé, deux cent cinquante parts	250 parts
Total:	500 parts

SHEFFIELD OVERSEAS M. Pelletant K. Hamoum
LIMITED

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 1996, vol. 484, fol. 80, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33888/692/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

COMNET, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 1, rue Glesener.

Assemblée Générale Extraordinaire

Entre les associés de la société à responsabilité limitée COMNET, ayant son siège social au 1, rue Glesener, L-1631 Luxembourg, est convenu, ce quinze septembre mil neuf cent quatre-vingt-seize ce qui suit:

La démission de Monsieur Christopher Sykes, demeurant à Luxembourg, est acceptée et prendra cours à partir du 31 août 1996.

Monsieur Kamel Hamoum, commerçant, demeurant à F-Vitrolles, est nommé gérant à sa place à partir du 15 septembre 1996.

Monsieur Michel Pelletant, commerçant, demeurant à F-Pont l'Abbé d'Arnoult, est nommé gérant administratif à partir du 15 septembre 1996.

La société est engagée par la signature individuelle de Monsieur Kamel Hamoum, prénommé, ou de Monsieur Michel Pelletant, prénommé.

C. Sykes K. Hamoum M. Pelletant

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 1996, vol. 484, fol. 80, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33889/692/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

DELTA LUXEMBOURG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 40.005.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 1996, vol. 484, fol. 73, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 1996.

Pour DELTA LUXEMBOURG HOLDING S.A., Société Anonyme

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signatures

(33896/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

CUTEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 35.274.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 6 avril 1996, MM. Laurent Huss, fondé de pouvoir principal, L-Kehlen et Jean-Pierre Feltgen, attaché de direction, B-Waltzing, ont été appelés aux fonctions d'administrateur en remplacement de Mme Luisella Moreschi et M. Fred Carotti. Leur mandat s'achèvera avec celui de leur collègue à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 1996.

Luxembourg, le 19 septembre 1996.

Pour CUTEC S.A. Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
S. Wallers P. Frédéric

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 1996, vol. 484, fol. 79, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33894/006/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

CUTEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 35.274.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 4 avril 1996, le mandat des administrateurs, MM. Jean Bodoni, Laurent Huss et Jean-Pierre Feltgen, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Mme Myriam Spiroux-Jacoby ont été renouvelés pour une durée de six ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2002.

Luxembourg, le 19 septembre 1996.

Pour CUTEC S.A. Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
S. Wallers P. Frédéric

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 1996, vol. 484, fol. 79, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33895/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

DERRICK INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 24.219.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 1996, vol. 484, fol. 81, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 1996.

Signature.

(33897/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

EAGLE SPIRIT S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 6, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 30.295.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 1996, vol. 484, fol. 68, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 1996.

Signature.

(33898/604/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

EIA-EUROPEAN INVESTMENT ASSOCIATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 32.191.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 1996, vol. 484, fol. 74, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 1996.

Pour EIA-EUROPEAN INV. ASSOC. S.A.
VECO TRUST S.A.
Signature

(33899/744/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

ECUPAR CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 10A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 28.397.

Extrait de la résolution circulaire du conseil d'administration du 1^{er} juillet 1996

Cooptation du mandat d'un administrateur

Le conseil d'administration prend acte avec regret de la démission de M. Jean Peynichou, le 25 juin 1996, en tant qu'administrateur de la société. Le conseil d'administration remercie tout particulièrement M. Peynichou pour sa collaboration et ses services rendus à la société tout au long de son mandat d'administrateur et lui adresse ses meilleurs vœux.

Le conseil d'administration propose de nommer M. Charles Hamer, directeur général adjoint de BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG, administrateur de la société avec effet au 1^{er} juillet 1996, pour poursuivre et achever le mandat de M. Peynichou venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 1999.

Pour copie conforme

Signature	Signature
Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 1996, vol. 484, fol. 86, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34100/009/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

EFG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 7, rue Christophe Plantin.
R. C. Luxembourg B 35.897.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 1996, vol. 484, fol. 74, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 1996.

Signature.

(34101/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

EKKAMIMPEX AG TRADING, Société Anonyme.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 7, rue du St Esprit.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Mersch, le 23 septembre 1996, vol. 122, fol. 32, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 1996.

KNIGHT SERVICES, S.à r.l.

N. Leyers

Gérant

(34103/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

ELCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1531 Luxembourg, 10, rue de la Fonderie.
R. C. Luxembourg B 19.160.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 1996, vol. 484, fol. 74, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 1996.

Signature.

(34104/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

EUROTRADE A.G., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 11.579.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 23 septembre 1996, vol. 484, fol. 80, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 1996.

Signature.

(34115/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

ELCO-SERVITEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1531 Luxembourg, 10, rue de la Fonderie.
R. C. Luxembourg B 25.321.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 1996, vol. 484, fol. 74, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 1996.

Signature.

(34105/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

ELECTRO-LAND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 3, rue des Artisans.
R. C. Luxembourg B 45.193.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Capellen, le 24 septembre 1996, vol. 131, fol. 44, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 1996.

Signatures.

(34106/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

**EUROLOTTERIE S.A., LOTERIE EUROPEENNE MARKETING ET ADMINISTRATION,
Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 31.645.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le dix-huit septembre.

Par-devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, soussigné.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUROLOTTERIE S.A., LOTERIE EUROPEENNE MARKETING ET ADMINISTRATION, ayant son siège social à Luxembourg, 35, rue Glesener, inscrite au R.C. Luxembourg sous le numéro B 31.645, constituée par acte reçu par le notaire instrumentaire le 15 septembre 1989, modifié suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 12 février 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 294 du 24 août 1990.

La séance est ouverte à quatorze heures (14.00) sous la présidence de Monsieur Arsène Kronshagen, avocat, demeurant à L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

Le président désigne comme secrétaire, Monsieur Laurent Hargarten, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Luigi Felicetti, comptable, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Décision de mettre en liquidation la société anonyme EUROLOTTERIE S.A., LOTERIE EUROPEENNE MARKETING ET ADMINISTRATION.

2) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

3) Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

4) Divers.

II. La présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des publications contenant l'ordre du jour faites:

a) au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 402 du 20 août 1996 et numéro 423 du 29 août 1996,

b) au «Lëtzebuurger Journal» le vingt août et le vingt-neuf août 1996.

III. Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varient par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

IV. Il résulte de ladite liste de présence que sur les douze mille cinq cents (12.500) actions représentant l'intégralité du capital social onze mille deux cent quarante-neuf (11.249) actions sont présentes ou représentées à cette assemblée.

V. Que partant plus de la moitié du capital social étant présente et représentée à la présente assemblée générale, cette assemblée générale est dûment constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité des voix présentes et représentées, les résolutions suivantes:

*Première résolution**Dissolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide d'un commun accord que la société anonyme EUROLOTTERIE S.A., LOTERIE EUROPEENNE MARKETING ET ADMINISTRATION, prénommée, est dissoute par anticipation et entre en liquidation à dater de ce jour; elle n'existe plus que pour la liquidation.

*Deuxième résolution**Nomination d'un liquidateur*

L'assemblée décide de nommer un liquidateur.

Elle appelle à ces fonctions Maître Arsène Kronshagen, avocat, demeurant à L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adelaïde.

L'assemblée confère au liquidateur les pouvoirs les plus étendus, notamment ceux mentionnés aux articles 144 à 148bis inclusivement de la loi du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, sans devoir recourir à l'autorisation d'une nouvelle assemblée générale dans les cas prévus par les articles 145 et 148, alinéa 2 de ladite loi. Il est dispensé de faire un inventaire et pourra se référer aux livres et écritures de la société.

Il peut substituer tous tiers dans ses pouvoirs mais seulement pour des objets spéciaux et déterminés.

A moins d'une délégation spéciale au liquidateur tous les actes engageant la société en liquidation seront signés par le liquidateur; il n'aura pas à justifier vis-à-vis des tiers de ses pouvoirs.

Les associés décideront les émoluments du liquidateur.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à quatorze heures quarante-cinq (14.45).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: A. Kronshagen, L. Hargarten, L. Felicetti, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 septembre 1996, vol. 498, fol. 89, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 23 septembre 1996.

J. Gloden.

(34113/213/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

EUROPEAN COMMUNICATION AND TRANSPORTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 42.374.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 1996, vol. 484, fol. 85, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(34114/520/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

ELGISTAN GLOBAL, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 13, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 44.846.

Le bilan au 28 février 1995, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 1996, vol. 484, fol. 84, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 1996.

Pour ELGISTAN GLOBAL, SICAV
BANK OF BERMUDA (LUXEMBOURG) S.A.

Signature Signature

(34107/041/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

ELGISTAN GLOBAL, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: Luxembourg, 13, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 44.846.

EXTRACT

The Annual General Meeting of shareholders held at the registered office on Monday, 10 June 1996 adopted the following decisions:

1. The meeting approved the Directors' and Auditor's Reports and the Audited Annual Report for the year ended 29 February 1996.

2. The meeting declared a nil final dividend on all Portfolios.

3. The meeting approved the payment of the following interim dividend declared by the Directors and paid during the period from 12 June 1995 to the present date:

USD 0.0112 per share on the Equity Growth Portfolio and USD 0.1000 per share on the Reserve Portfolio payable on or after 14 March 1996 to shareholders on record on 29 February 1996 with an ex-dividend date of 29 February 1996.

III. En vertu du capital autorisé et en exécution de la résolution précitée du 16 juillet 1996, les administrateurs de la société ont obtenu et accepté la souscription d'un total de deux mille neuf cent cinquante (2.950) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille (1.000.-) francs luxembourgeois chacune.

Ces nouvelles actions ont été entièrement souscrites et intégralement libérées en espèces.

La réalité de la souscription a été prouvée au notaire instrumentaire par des bulletins de souscription.

Il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément que le montant de deux millions neuf cent cinquante mille (2.950.000.-) francs luxembourgeois est désormais à la libre disposition de la société.

IV. A la suite de l'augmentation de capital qui précède, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Alinéa 1^{er}.** Le capital est fixé à quatre millions deux cent mille (4.200.000.-) francs luxembourgeois, divisé en quatre mille deux cents (4.200) actions d'une valeur nominale de mille (1.000.-) francs luxembourgeois chacune, entièrement libérées.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite de l'augmentation de capital ainsi que du présent acte, sont estimés à environ soixante mille (60.000.-) francs.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Swetenham, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 1996, vol. 92S, fol. 68, case 12. – Reçu 29.500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 1996.

A. Schwachtgen.

(34116/230/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

FENERIS FINANCIAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R. C. Luxembourg B 47.053.

Statuts coordonnés suivant l'acte du 1^{er} août 1996 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 1996.

A. Schwachtgen.

(34117/230/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

ETAFA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 39.829.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 1996, vol. 484, fol. 75, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 1996.

Signatures.

(34111/595/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

ETAFA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 39.829.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 10 juin 1996

Messieurs Claude Schmitz, Edmond Ries et Marc Mackel ne souhaitant pas le renouvellement de leur mandat d'administrateur, l'assemblée a nommé en leur remplacement Messieurs Johan Dejans, Eric Vanderkerken et Madame Carine Bittler, pour une période d'un an, leur mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 1996.

Monsieur Marc Lamesch ne souhaitant pas le renouvellement de son mandat de commissaire aux comptes, l'assemblée a nommé en son remplacement la société BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG pour une période d'un an, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 1996.

L'assemblée a décidé de transférer le siège social au 50, route d'Esch, B.P. 1564, L-1015 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 1996.

ETAFA S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 1996, vol. 484, fol. 75, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34112/595/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

EOLE S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 26.765.

Société anonyme constituée par acte de M^e Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 28 octobre 1987, publié au Mémorial C, n° 18 du 20 janvier 1988, statuts modifiés suivant acte de M^e Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 janvier 1992, publié au Mémorial C, n° 328 du 31 juillet 1992.

DISSOLUTION

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires du 7 juillet 1996

1. L'assemblée approuve le rapport du commissaire-vérificateur, le rapport du liquidateur et les comptes de liquidation établis à la date du 30 juin 1996.
2. L'assemblée accorde décharge au commissaire-vérificateur et au liquidateur distinctement à chacun d'eux et sans réserve pour l'exécution de leur mandat.
3. La liquidation de la société anonyme EOLE S.A., est définitivement close, la société est définitivement dissoute et elle est à rayer du registre de commerce et des sociétés.
4. Les livres et documents sociaux seront conservés pendant les délais légaux à l'ancien siège social 16, allée Marconi à Luxembourg.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 1996, vol. 484, fol. 81, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34110/504/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

FRANCE-IMMO S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 38.974.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par M^e Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 19 décembre 1991, publié au Mémorial, C n° 232 du 1^{er} juin 1992.

DISSOLUTION

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires du 7 juillet 1996

1. L'assemblée approuve le rapport du commissaire-vérificateur, le rapport du liquidateur et les comptes de liquidation établis à la date du 30 juin 1996.
2. L'assemblée accorde décharge au commissaire-vérificateur et au liquidateur distinctement à chacun d'eux et sans réserve pour l'exécution de leur mandat.
3. La liquidation de la société anonyme FRANCE-IMMO S.A., est définitivement close, la société est définitivement dissoute et elle est à rayer du registre de commerce et des sociétés.
4. Les livres et documents sociaux seront conservés pendant les délais légaux à l'ancien siège social 16, allée Marconi à Luxembourg.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 1996, vol. 484, fol. 81, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34121/504/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

**HARLSTONE S.A., Société Anonyme,
(anc. HARLESTONE HOLDING S.A.).**

Siège social: Luxembourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-six août.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding HARLESTONE HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 septembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 544 du 11 novembre 1993.

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich.

Monsieur le président désigne comme secrétaire, Monsieur Daniel Cao, employé privé, demeurant à Ehlang-sur-Mess.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutatrice, Madame Karin Wagner-Rollinger, employée privée, demeurant à Mondcerange.

Monsieur le président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante actions (1.250) d'une valeur nominale de mille francs (1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social d'un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

- Changement de la dénomination en HARLSTONE S.A.
- Modification afférente de l'article 1^{er} des statuts de la société.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la société en HARLSTONE S.A.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 1^{er} des statuts a désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé entre les parties présentes ou représentées et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme holding, sous la dénomination de HARLSTONE S.A.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Dax, D. Cao, K. Wagner, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 septembre 1996, vol. 826, fol. 81, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Sand.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 septembre 1996.

F. Kessler.

(34130/219/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

**HARLSTONE S.A., Société Anonyme,
(anc. HARLESTONE HOLDING S.A.).**

Siège social: Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 septembre 1996.

F. Kessler.

(34131/219/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

FINANCIERE HERMES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 51.576.

Le bilan au 30 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 1996, vol. 484, fol. 87, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 1996.

FINANCIERE HERMES S.A.

Signature

Administrateur

(34118/046/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

FOKUS INTERNATIONAL GROWTH FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 13, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 25.211.

Le bilan au 29 février 1996, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 1996, vol. 484, fol. 84, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 1996.

*Pour FOKUS INTERNATIONAL GROWTH FUND, SICAV
BANK OF BERMUDA (LUXEMBOURG) S.A.*

Signature

Signature

(34119/041/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

FOKUS INTERNATIONAL GROWTH FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: Luxembourg, 13, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 25.211.

EXTRACT

The Annual General Meeting of shareholders held at the registered office on Wednesday, 3 July 1996 adopted the following decisions:

1. The meeting approved the Management Report of the Board of Directors, the Auditor's Report and the Annual Report for the year ended 29 February 1996.
2. The meeting approved the decisions to declare no final dividend.
3. The meeting approved the full and total discharge for the proper performance of their duties to all members of the Board of Directors with respect to the period ended 29 February 1996.
4. The meeting re-elected Messrs. Werner Aldstedt, Terje Svendsen and Arnold van der Heide as Directors of the Board for a period of one year ending at the Annual General Meeting of 1997.
6. The meeting re-elected FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG as Auditor of the Fund for a period of one year ending at the Annual General Meeting of 1997.

For FOKUS INTERNATIONAL GROWTH FUND, SICAV
BANK OF BERMUDA (LUXEMBOURG) S.A.

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 1996, vol. 484, fol. 84, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34120/041/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

F.S.A. INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 23.350.

Les comptes annuels au 30 septembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 24 septembre 1996, vol. 484, fol. 86, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(34122/009/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

LOFT INVEST S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 31.603.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the eighteenth of September.

Before Us, Maître Paul Frieders, notary public, residing in Luxembourg.

Was held the extraordinary general meeting of the shareholders of the société anonyme LOFT INVEST S.A. with registered office in L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal, R.C. Luxembourg B 31.603 incorporated by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary, then residing in Mersch on September 19th, 1989, published in the Recueil Spécial du Mémorial C, number 39 of February 1st, 1990.

The meeting was opened at 11.45 a.m. and was presided over by Mr Guy Arendt, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The President appointed as secretary Mrs Corinne Philippe, lawyer, residing in Dippach.

The meeting elected as scrutineer Mrs Chantal Keereman, lawyer, residing in Luxembourg.

The Board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1. Decision to dissolve LOFT INVEST S.A.
2. Appointment of Mr Alex Schmitt, attorney-at law, residing in Luxembourg, as liquidator.
3. Determination of the powers of the liquidator as follows:
 - the liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, and in particular all the powers provided for by article 144 and following of the law of August 10, 1915 relating to commercial companies, as amended, without having to ask for authorization of the general meeting of shareholders in the cases provided for by law;
 - there shall be no obligation for the liquidator to draw up an inventory;
 - the liquidator may, under his own responsibility, for special and determined transactions, delegate to one or several agents such powers he determines and for the period he fixes.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the shareholders represented and their shares are shown on an attendance list, this attendance list having been signed by the shareholders present, the proxy-holders representing shareholders, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to these minutes with which it will be registered.

The proxies given by the represented shareholders after having been initialled ne varietur by the members of the board of the meeting and the undersigned notary shall stay affixed in the same manner to these minutes.

III) It appears from the attendance list, that all the one thousand (1,000) shares, representing the whole corporate capital of one million two hundred and fifty Belgian francs (1,250,000.- BEF) are represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The present meeting is regularly constituted and can decide validly on its agenda, of which the shareholders declare having been preliminary advised.

V) After this had been set forth by the Chairman and acknowledged by the members of the meeting, the meeting proceeded to the agenda.

The meeting having considered the agenda, the Chairman submitted to the vote of the members of the meeting the following resolutions which were taken unanimously:

First resolution

The general meeting decides to dissolve and to put the company into liquidation.

Second resolution

The general meeting resolves to fix the number of liquidators at one and to appoint Mr Alex Schmitt, attorney-at-law, residing in Luxembourg, as liquidator of the company.

Third resolution

The general meeting resolves to determine the powers of the liquidator as follows:

- the liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, and in particular all the powers provided for by article 144 and following of the law of August 10, 1915 relating to commercial companies, as amended, without having to ask for authorization of the general meeting of shareholders in the cases provided for by law;

- there shall be no obligation for the liquidator to draw up an inventory;

- the liquidator may, under his own responsibility, for special and determined transactions, delegate to one or several agents such powers he determines and for the period he fixes.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who knows and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with Us, the notary, the present original deed.

Follows the French version:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le dix-huit septembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding LOFT INVEST S.A., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 31.603, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 19 septembre 1989, publié au Recueil Spécial du Mémorial C, numéro 39 du 1^{er} février 1990.

La séance est ouverte à 11.45 heures sous la présidence de Monsieur Guy Arendt, avocat, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Madame Corinne Philippe, juriste, demeurant à Dippach.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Madame Chantal Keereman, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Décision de dissoudre la société LOFT INVEST S.A.

2. Nomination de Monsieur Alex Schmitt, avocat, demeurant à Luxembourg, comme liquidateur.

3. Détermination des pouvoirs du liquidateur comme suit:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour l'exécution de son mandat et en particulier ceux prévus par les articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires dans les cas prévus par la loi;

- le liquidateur n'est pas obligé de dresser un inventaire;

- le liquidateur peut, sous sa seule responsabilité, pour des transactions spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires tels pouvoirs qu'il déterminera et pour la période qu'il fixera.

II) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III) Qu'il résulte de ladite liste de présence, que toutes les mille (1.000) actions représentatives de l'intégralité du capital social d'un million deux cent cinquante mille francs belges (1.250.000.- BEF) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V) Ces faits exposés par le Président et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour. Après délibération, le Président met aux voix les résolutions suivantes qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide la dissolution et la liquidation de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de fixer le nombre des liquidateurs à un et de nommer Monsieur Alex Schmitt, avocat, demeurant à Luxembourg, comme liquidateur de la société.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de déterminer les pouvoirs du liquidateur comme suit:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour l'exécution de son mandat et en particulier ceux prévus par les articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires dans les cas prévus par la loi;

- le liquidateur n'est pas obligé de dresser un inventaire;

- le liquidateur peut, sous sa seule responsabilité, pour des transactions spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires tels pouvoirs qu'il déterminera et pour la période qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise, devant sur la demande des mêmes comparants, faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Arendt, C. Philippe, C. Keereman, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 1996, vol. 93S, fol. 33, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 1996.

P. Frieders.

(34144/212/132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

GALERIE LA CITE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 31.205.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 24 septembre 1996, vol. 484, fol. 83, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 1996.

Signature.

(34123/507/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

GRUPPO NYMCO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 52.485.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 1996, vol. 484, fol. 81, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 1996.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(34129/504/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

GILPAR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 30.140.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 24 septembre 1996, vol. 484, fol. 86, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(34124/009/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

GILPAR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 30.140.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 27 décembre 1995

Le conseil d'administration prend connaissance de la démission de Monsieur Gérard Coene.

En vertu de l'article 51 de la loi sur les sociétés commerciales, est nommé administrateur:

Monsieur Yvan Juchem, administrateur de sociétés, demeurant à Rombach.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire, sous réserve légale d'approbation de la nomination par la prochaine assemblée générale.

Pour copie conforme
G. Lucchini Y. Juchem
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 1996, vol. 484, fol. 86, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34125/009/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

GILPAR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 30.140.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue le 3 juin 1996 à 9.30 heures à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve

L'assemblée générale statutaire ratifie, à l'unanimité, la nomination par le conseil d'administration du 27 décembre 1995 de M. Yvan Juchem au poste d'administrateur en remplacement de M. Gérard Coene, démissionnaire, dont il terminera le mandat.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendra à échéance à la présente assemblée.

L'assemblée générale statutaire décide de renouveler le mandat de M. Giuseppe Lucchini et M. Yvan Juchem, administrateur et de la FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, commissaire aux comptes.

L'assemblée prend acte de la décision de Mme M. Liberini de ne pas demander le renouvellement de son mandat, la remercie pour sa précieuse collaboration, et nomme en son remplacement Monsieur Roberto Bersi, demeurant à Brescia (Italie).

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes viendra à échéance à l'assemblée statutaire de l'an 1999.

Pour copie conforme
R. Bersi G. Lucchini
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 1996, vol. 484, fol. 86, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34126/009/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

GILPAR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 30.140.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 11 juin 1996 à 15.00 heures à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve

Le conseil d'administration décide, à l'unanimité, de nommer M. Giuseppe Lucchini, président du conseil.

Pour le conseil d'administration
G. Lucchini
Président

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 1996, vol. 484, fol. 86, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34127/009/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

GRAMM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1726 Luxembourg, 41, rue Pierre Hentges.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 1996, vol. 484, fol. 73, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 1996.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN.

(34128/502/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

PECUNIUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 55.481.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt août.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de PECUNIUM S.A., R.C. B numéro 55.481, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 25 juin 1996, non encore publié au Mémorial C.

La séance est ouverte à onze heures sous la présidence de Madame Véronique Wauthier, licenciée en droit, demeurant à Schweich.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire, Monsieur Carlo Arend, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice, Madame Cathérine Hubert, employée privée, demeurant à Cosnes-et-Romain (France).

Madame la Présidente expose ensuite:

I. - Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune, représentant la totalité du capital social d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois sont représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. - Que l'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital par capitalisation d'une créance de FRF 21.771.153,- dont est titulaire la société SCAF, 16, avenue Hoche, F-75008 Paris, pour le porter de son montant de LUF 1.250.000,- à LUF 132.500.000,- par émission de 131.250 actions nouvelles d'une valeur nominale de LUF 1.000,- chacune, disposant des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Renonciation par les actionnaires existants, pour autant que de besoin, à leur droit de souscription préférentiel.

3. Modification de l'article 3 des statuts aux fins de lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à LUF 132.500.000,- (cent trente-deux millions cinq cent mille francs luxembourgeois), représenté par 132.500 actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune.»

4. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée et en avoir délibéré, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent trente et un millions deux cent cinquante mille (131.250.000,-) francs luxembourgeois pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois à cent trente-deux millions cinq cent mille (132.500.000,-) francs luxembourgeois par la création et l'émission de cent trente et un mille deux cent cinquante (131.250) nouvelles actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune.

Les actionnaires ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel, les nouvelles actions ont été entièrement souscrites par la société de droit français SCAF, avec siège social à F-75008 Paris, 16, avenue Hoche,

ici représentée par Madame Véronique Wauthier, préqualifiée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Paris, le 19 août 1996.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

La libération a été effectuée par la conversion d'une créance d'un même montant de SCAF envers la société PECUNIUM S.A.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1(5) de la loi du 10 août 1915 modifiée, l'apport en nature ci-dessus décrit a fait l'objet d'un rapport établi par la société GEF, Gestion, Expertise et Fiscalité, S.à r.l., réviseur d'entreprises, avec siège social au 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en date du 19 août 1996, lequel rapport, après signature ne varietur par les parties et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Ledit rapport a les conclusions suivantes:

«Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas de réserves à formuler:

- sur la valeur de la créance de LUF 131.250.000,- faisant l'objet de l'apport en nature qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie,

- et sur le caractère certain, liquide et exigible de ladite créance.»

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à cent trente-deux millions cinq cent mille (132.500.000,-) francs luxembourgeois, représenté par cent trente-deux mille cinq cents (132.500) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées en espèces ou en nature.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société à la suite du présent acte, sont estimés approximativement à un million quatre cent vingt mille (1.420.000,-) francs.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée à onze heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: V. Wauthier, C. Arend, C. Hubert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 1996, vol. 92S, fol. 100, case 1. – Reçu 1.312.500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 1996.

A. Schwachtgen.

(34167/230/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

PECUNIUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 55.481.

Statuts coordonnés suivant l'acte du 20 août 1996 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 1996.

A. Schwachtgen.

(34168/230/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

ATLANTIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 87, Grand-rue.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le trente août.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Capellen.

Ont comparu:

1. Monsieur Hung Quang Duong, gérant, demeurant à L-1940 Luxembourg, 204, route de Longwy;

2. Mademoiselle Hue Trinh Duong, gérante, demeurant à L-1661 Luxembourg, 87, Grand-rue.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux, à savoir:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un magasin de chaussures et de maroquinerie et la vente de tous objets s'y rattachant. Elle pourra faire toutes les opérations mobilières et immobilières, financières et autres se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de ATLANTIS, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,- francs), divisé en cinq cents (500) parts sociales de mille francs (1.000,- francs) chacune.

Art. 7. Les cinq cents parts sociales sont souscrites en espèces comme suit:

1. Monsieur Hung Quang Duong, prénommé, quatre cents parts sociales 400

2. Mademoiselle Hue Trinh Duong, prénommée, cent parts sociales 100

Total: cinq cents parts sociales 500

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille francs (500.000,- francs) est dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Art. 8. Les parts sociales ne peuvent être cédées à un non-associé qu'avec le consentement des coassociés. Elles ne peuvent être cédées à un non-associé pour cause de mort, que moyennant l'agrément de tous les associés survivants.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui en fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année. Exceptionnellement, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept.

Art. 12. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ trente mille francs (30.000,- francs).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée, Monsieur Hung Quang Duong, prénommé.

2. Est nommée gérante administrative de la société pour une durée indéterminée, Mademoiselle Hue Trinh Duong, prénommée.

3. La société est valablement engagée en toutes circonstances:

a) pour tout montant n'excédant pas la somme de trois cent mille francs (300.000,- francs) ou contre-valeur par la signature individuelle de chaque gérant.

b) pour tout montant supérieur à la somme de trois cent mille francs (300.000,- francs) ou contre-valeur par la signature conjointe des deux gérants.

4. Le siège social est établi à L-1661 Luxembourg, 87, Grand-rue.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état ou demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H.Q. Duong, H.T. Duong, A. Biel.

Enregistré à Capellen, le 3 septembre 1996, vol. 407, fol. 99, case 8. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur la demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 18 septembre 1996.

A. Biel.

(34052/203/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

IMPRIMERIE EISCHEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 120, rue de Hollerich.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 1996, vol. 484, fol. 73, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 1996.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN.

(34132/502/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

LA JAMAIQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 32, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 41.722.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Capellen, le 24 septembre 1996, vol. 131, fol. 44, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 1996.

Signature.

(34137/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

INDUSTRIA HOSPITALARIA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 39.778.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 1996, vol. 484, fol. 71, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 1996.

Pour *INDUSTRIA HOSPITALARIA INTERNATIONAL S.A.*
KREDIETRUST
Signatures

(34133/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

INFOTECHNIQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 15, rue de Scillas.
R. C. Luxembourg B 49.686.

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 1999, les personnes suivantes sont mandataires de la société.

Conseil d'Administration:

M. Eric Vander Elst, administrateur de sociétés, B-Ohain, président du conseil d'administration;
M. Frans Freson, directeur commercial, B-Vleezenbeek;
M. Stéphane Paulus, directeur financier, B-Woluwé-Saint-Lambert;
M. Charles Rizk, administrateur de sociétés, Beyrouth, Liban;
M. Toufic Sioufi, ingénieur, Broumana, Liban.

Commissaire aux comptes:

INTERAUDIT, S.à r.l., Luxembourg (en remplacement de la société civile LUXFIDUCIAIRE, démissionnaire).
Luxembourg, le 3 septembre 1996.

Pour avis sincère et conforme
Pour *INFOTECHNIQUE S.A.*
KPMG Experts Comptables
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 1996, vol. 484, fol. 51, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(34134/537/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

INTERDRESS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 40.818.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 1996, vol. 484, fol. 71, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 1996.

Pour *INTERDRESS S.A.*
KREDIETRUST
Signatures

(34135/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

HKL (TAMAR), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

STATUTES

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the twenty-second of August.
Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

HONGKONG LAND (INFRASTRUCTURE) HOLDINGS LIMITED, a company with registered office in Jardine House, 33-35, Reid Street, PO Box HM 1068, Hamilton, HM EX Bermuda,

here represented by MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., with registered office in L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet,

itself represented by Mrs Marjolijne Droogleever Fortuyn, legal advisor, residing in Contern and Mrs Jolande Klijn, legal advisor, residing in Bettange-sur-Mess,

by virtue of a proxy given in Hamilton (Bermuda), on 8th August, 1996.

Such proxy, after signature ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities at the same time.

This appearing person, through its mandatary, has incorporated a «one-man limited liability company», (société à responsabilité limitée), the Articles of which it has established as follows:

Title I. - Form - Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée unipersonnelle» which will be governed by actual laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 on «sociétés à responsabilité limitée» and their modifying laws in particular that of December 28th, 1992 relating to the société à responsabilité limitée unipersonnelle, and the Articles of Incorporation as from time to time amended.

A member may join with one or more other person(s) at any time to form a joint membership and likewise they may at any time dissolve such joint membership and restore the unipersonnelle status of the Company.

Art. 2. The object of the company is to carry on business, in Luxembourg or abroad, in whatever form, of any industrial, commercial, financial, personal or real estate function which is directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatever form, of any undertaking and company whose involvement is in any activity in whatever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of any portfolio created for this purpose.

The Company may take participating interests by any means in any businesses, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations.

Art. 3. The company is incorporated under the name of HKL (TAMAR), S.à r.l.

Art. 4. The Company has its Head Office in the City of Luxembourg.

The Head Office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 5. The Company is constituted for an undetermined period.

Title II. - Capital - Shares

Art. 6. The Company's capital is set at seven hundred and fifty thousand (750,000.-) Luxembourg francs, represented by seven hundred and fifty (750) common shares of a par value of one thousand (1,000.-) Luxembourg francs each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 7. Shares may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the shares are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing at least three quarters of the capital. In the same way the shares shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

In the case of a transfer, in accordance with the provisions of Article 189 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, the value of a share is based on the last three balance sheets of the Company and, in case the company counts less than three financial years, it is established on basis of the balance sheet of the last year or of those of the last two years.

Title III. - Management

Art. 8. The Company is managed by one or more managers, appointed and revoked by the sole member or, as the case may be, the members.

Managers may vote by letter, telegram, telex, telefax or by any written means.

The manager or managers are appointed for an unlimited duration and they are vested with the broadest powers in the representation of the company to third parties.

Special and limited powers may be delegated to one or more agents, whether members or not, in the case of specific matters pre-determined by the manager(s).

Managers or third parties should be able to represent one or more other manager(s) at managers' meetings.

Title IV. - Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 9. The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

Title V. - Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 10. The Company's financial year runs from the first of January of each year to the thirty-first of December of the same year.

Art. 11. Each year, as of the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Every year five per cent of the net annual profit of the company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five per cent annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one. However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the

relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Title VI. - Dissolution

Art. 12. The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

In the event of the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by the manager or managers in office or failing them by one or more liquidators appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

Title VII. - General provisions

Art. 13. For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the members shall refer to the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended.

Subscription and payment

All the shares have been entirely subscribed to by HONGKONG LAND (INFRASTRUCTURE) HOLDINGS LIMITED, prenamed.

They have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of seven hundred and fifty thousand (750,000.-) Luxembourg francs is as of now at the free disposal of the company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on 31 December 1996.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about fifty thousand (50,000.-) francs.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1) That the following be appointed managers of the company for an undetermined period:

1. - MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., with registered office in L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet;

2. - Mr Gerben W. A. Wardenier, company director, residing at 31A, rue du Golf, L-1638 Senningerberg;

3. - Mr Raymond Alexander Zala, company director, residing in Kudelstaartseweg, 160, 1433 GN Kudelstaart, The Netherlands.

2) The Company is validly bound by the joint signatures of any two managers.

3) The Company shall have its registered office in L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the Appearer's proxy holders, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-deux août.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

HONGKONG LAND (INFRASTRUCTURE) HOLDINGS LIMITED, société avec siège social à Jardine House, 33-35, Reid Street, PO Box HM 1068 Hamilton, Bermuda HM EX,

ici représentée par MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet,

elle-même ici représentée par Madame Marjolijne Droogleever Fortuyn, conseil juridique, demeurant à Contern et Madame Jolande Klijn, conseil juridique, demeurant à Bettange-sur-Mess,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Hamilton (Bermudes), le 8 août 1996,

Laquelle procuration, après signature ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par ses mandataires, a déclaré avoir constitué une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les

sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les statuts modifiés occasionnellement.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet.

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. La Société prend la dénomination de HKL (TAMAR), S.à r.l.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 6. Le capital social est fixé à sept cent cinquante mille (750.000,-) francs luxembourgeois, représenté par sept cent cinquante (750) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Si la société ne compte pas trois exercices, le prix est établi sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Titre III. - Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révocables par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

Les gérants peuvent voter par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre support écrit.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis dans la représentation de la société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoir, associés ou non, pour des affaires déterminées par le(s) gérant(s).

Les gérants ou des tiers sont autorisés à représenter un ou plusieurs autres gérants lors de réunions des gérants.

Titre IV. - Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Titre V. - Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 11. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Le solde du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, amortissements, charges et provisions, constitue le bénéfice net de la société. Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la société seront transférés à la réserve légale de la société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représente moins d'un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendra jusqu'à ce que cette proportion d'un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI. - Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII. - Dispositions générales

Art. 14. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et libération

Les nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites par HONGKONG LAND (INFRASTRUCTURE) HOLDINGS LIMITED, préqualifiée.

Elles ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de sept cent cinquante mille (750.000.-) francs luxembourgeois est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 1996.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ cinquante mille (50.000.-) francs.

Résolutions

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

1. - MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet;
2. - Monsieur Gerben W. A. Wardenier, administrateur de sociétés, demeurant au 31A, rue du Golf, L-1638 Senningerberg;
3. - Monsieur Raymond Alexander Zala, administrateur de sociétés, demeurant à Kudelstaartseweg, 160, 1433 GN Kudelstaart, Pays-Bas.

2) La société est valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants.

3) Le siège social de la Société est établi à L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la comparante, elles ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Droogleever-Fortuyn, J. Klijn, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 1996, vol. 92S, fol. 100, case 4. – Reçu 7.500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 1996.

A. Schwachtgen.

(34055/230/267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

PERISOUND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2630 Luxembourg, 148, route de Trèves.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 1996, vol. 484, fol. 73, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 1996.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN.

(34169/502/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

KOP MAEDER EGLI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 30.981.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 1996, vol. 484, fol. 85, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(34142/520/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

ISOPIE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, rue J.B Fresez.
R. C. Luxembourg B 54.753.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 19 septembre 1996 à Luxembourg

L'assemblée décide de révoquer avec effet immédiat le mandat d'administrateur conféré à Monsieur René Quentin lors de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 23 avril 1996. Il n'est pas pourvu à son remplacement.

Pour copie conforme

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 1996, vol. 484, fol. 85, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34136/531/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

KEREDA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 13, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 39.344.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 1996, vol. 484, fol. 84, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 1996.

Pour KEREDA S.A.

BANK OF BERMUDA (LUXEMBOURG) S.A.

Signature Signature

(34139/041/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

KEREDA S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 13, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 39.344.

EXTRACT

The Annual General Meeting of shareholders held at the registered office on 10 May 1996 adopted the following decisions:

1. The meeting approved to waive any statutory and/or legal notice requirements for the meeting and all shareholders acknowledged having received due notice of the meeting.
2. The meeting approved the Financial Statements for the year ended 31 December 1995.
3. The meeting approved that a final nil dividend be declared in relation to the period from 1 January 1995 to 31 December 1995.
4. The meeting confirmed the payment of Directors' Fees of LUF 25,000.- net par annum payable to Messrs J. Frank Peniston, Henry B. Smith, Austin J. O'Connor and Peter Gerrard.
5. The meeting approved the full and total discharge for the proper performance of their duties to all members of the Board of Directors and the «Commissaire aux Comptes» with respect to the period from 1 January 1995 to 31 December 1995.
6. The meeting re-elected Messrs. Peter Gerrard, Austin J. O'Connor, J. Frank Peniston and Henry B. Smith as Directors of the Board for a period of one year ending at the Annual General Meeting of 1997.
7. The meeting confirmed the appointment of Mrs Judith McKinna as «Commissaire aux Comptes» for a period of one year ending at the Annual General Meeting of 1997.

For KEREDA S.A.

BANK OF BERMUDA (LUXEMBOURG) S.A.

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 1996, vol. 484, fol. 84, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34140/041/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

JUCARI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 7A, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 38.296.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 1996, vol. 484, fol. 81, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 1996.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(34138/504/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

KLEBEGO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital: 500.000,- LUF.**Siège social: Luxembourg, 36, Centre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 13.598.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 1996, vol. 484, fol. 81, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 1996.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(34141/504/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

LATINAM S.A., Société Anonyme.Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 26.535.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 1996, vol. 484, fol. 71, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 1996.

LATINAM S.A.

F. Mesenburg

Administrateur

J.-R. Bartolini

Administrateur

(34143/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

LYSIDOR S.A., Société Anonyme.Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 6.829.*Assemblée générale extraordinaire du 24 septembre 1996*

Il résulte des décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 24 septembre 1996 au siège de la société que les organes se composent comme suit:

Conseil d'Administration:

- Monsieur Charles Ewert, président et administrateur-délégué;
- Monsieur Romain Gaasch, administrateur;
- Monsieur Jean-Pierre Schumacher, administrateur.

Commissaire aux comptes:

T.A. ASSOCIATES S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

Luxembourg, le 24 septembre 1996.

Pour extrait conforme

LYSIDOR S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 1996, vol. 484, fol. 85, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34146/588/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

MONEYFLOW CONSEIL S.A., Société Anonyme.Siège social: Luxembourg, 10A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 28.402.*Extrait de la résolution circulaire du conseil d'administration du 28 août 1996**Cooptation d'un administrateur*

Le conseil d'administration prend acte avec regret de la démission de M. Jean Peynichou, le 25 juin 1996, en tant qu'administrateur de la société. Le conseil d'administration remercie tout particulièrement M. Peynichou pour sa collaboration et ses services rendus à la société tout au long de son mandat d'administrateur et lui adresse ses meilleurs vœux.

Le conseil d'administration propose de nommer M. Charles Hamer, directeur général adjoint de BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG, administrateur de la société avec effet au 1^{er} juillet 1996, pour poursuivre et achever le mandat de M. Peynichou venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 1999.

Pour copie conforme

B. Davister

Administrateur

F. Lierman

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 1996, vol. 484, fol. 86, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34153/009/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

LOMBARD INTERNATIONAL ASSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 2, route de Trèves, Airport Center.
R. C. Luxembourg B 37.604.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 1996, vol. 484, fol. 49, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 1996.

Signature.

(34145/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

MANAGEMENT INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 13, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 26.700.

Le bilan au 30 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 1996, vol. 484, fol. 84, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 1996.

Pour *MANAGEMENT INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A.*

Signature

Signature

(34147/041/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

MARCA, Société à responsabilité limitée.

Capital social: LUF 1.000.000,-.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 2, place Guillaume II.
R. C. Luxembourg B 10.183.

Le bilan et l'annexe au 29 février 1996, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 23 septembre 1996, vol. 484, fol. 80, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 1996.

Signature.

(34148/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

MARINAZUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 23.575.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 1996, vol. 484, fol. 81, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 1996.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(34149/504/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

MATRANS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 156, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 19.264.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 1996, vol. 484, fol. 81, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 1996.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(34150/504/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.
